

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **56 (1968)**

Heft 87

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

Elections des 18 et 19 mai 1968

Les conseillères générales en nette progression

En 1960 il y a eu 45 élues dans 28 communes.

En 1964 il y en a eu 71 dans 33 communes. En 1968, il y a 83 élues dans 36 communes.

A ce chiffre de 83 élues on peut ajouter une quinzaine de suppléantes qui seront appelées à combler les vides laissés par les nominations aux conseils communaux (exécutif) du début de l'exercice. Comme il y a une trentaine de candidates dans les premiers rangs des « viennent ensuite », on peut augurer que le nombre des conseillères générales dépassera largement la centaine au cours de la législature 1968-1972.

Nos deux conseillères communales (exécutif) Mme Marie-Thérèse Pattus, de Saint-Aubin, et Mme Anita Presset, de Fleurier, ont été confirmées dans leur mandat.

Il est intéressant de relever que le chiffre de 41 conseillers généraux est le même pour toutes les communes du canton atteignant 2050 habitants et plus. Dans les grands centres, la lutte électorale est donc d'autant plus vive que ceux qui aspirent aux sièges du conseil général sont plus nombreux ; c'est pourquoi les candidates, nouvelles venues dans la compétition, sont souvent éliminées par un nombre d'électeurs, pas très grand, mais suffisant pour les renvoyer en queue de liste !

Dans les plus petites localités où les députés qualifiés sont parfois plus rares on accepte volontiers la collaboration féminine.

M. P.

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

Neuchâtel : Béate Billéter, lib.
Tilo Frey, rad.
Claudine Schweizer, soc.
Emma Alpanalp, soc.
Monique Hugonet, POP

Saint-Blaise : Janine Robert, lib.
Suzanne Clottu, lib.
Lillette Elgeldinger, soc.

Hauterive : Pierrette Bauer, lib.
Marceline Ferrari, rad.
Suzanne Hausmann, rad.
Christine Kubler, soc.

Cornaux : Elisabeth Schaeffer, rad.
Rose-Marie Berger, soc.

Marin-Epagnier : Jacqueline Pfeiffer, lib.
Valérie de Meuron, lib.
Daisy Pellaton, lib.
Marguerite Castella, soc.
Angéline Domini, rad.

Thielle-Wavre : Rosalie Berger, entente communale
Le Landeron : Marie-José Wermelle, lib.
Claude Hahn, rad.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Valangin : Lucie Matthey-Claudet, ent. com.
Cernier : Paulette Duvoisin, lib.

Coffrane : Marguerite Aver, soc.

Hauts-Geneveys : Emma Andrié, rad.

Fontenemelon : Pierrette Gwend, lib.
Berthe Gentsch, soc.

Le Paquier : Maryse Bachmann, ent. com.

Villiers : Claudine Maugin, ent. com.
Liliane Wuest, ent. com.

Chézard-Saint-Martin : Elisa Zahler, soc.

DISTRICT DU LOCLE

Le Locle : Jeanne-Marie Aeschlimann, POP
Eugénie Ischy, PPN

Les Brenets : Pierrette Glück, soc.
Gabrielle Chamartin, soc.
Nadine Zürcher-Pilloud, PPN
Jacqueline Voumard, PPN

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds : Marcelle Corswant, POP

DISTRICT DE BOUDRY

Boudry : Hélène Quartier, lib.
Bevaix : Madeleine Dubois, lib.

Cortailod : Anette Nagel, rad.
Germaine Hofer, rad.

Châtelaine : Jacqueline Kuhn, rad.
Madeleine Schild, soc.

Bôle : Nelly Juillerat, lib.
Ruth Ecklin, lib.

Vaumarcus : Anna Berger
Valentine Schenk
Marie-Madeleine Roche
Marie-Louise Gonella
Irène Perrin, toutes entente communale

Corcelles : Claudine Gabus-Steiner, lib.
Alice Rosetti, rad.

Colombier : Marguerite Chatelanat, lib.
Hélène Dubied, soc.

Monnières : Monique Monnier, soc.

Saint-Aubin : Mathilde Morf, soc.
Françoise Pierrehumbert, soc.

Peseux : Paulette Henriod, lib.
Denise Wyss-Boudry, rad.

Auvergnier : Paulette Isler, rad.
Thérèse Scuri, soc.

Rochefort : Charlotte Bastaroli, rad.
Josephine Leuba, soc.

DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

Travers : Berthe Montandon, lib.
Berthe Vaucher-de-la-Croix, rad.

Noirigue : Paulette Joly, rad.
Monard Solange, rad.

Cécile : Montandon, rad.

Couvet : Jacqueline Jaccard, lib.
Charlotte Landry, rad.

Les Verrières : Juliette Benkert, rad.
Micheline Landry-Béguin, ent. com.

Fleurier : Suzanne Wehren, rad.
Irene Kunz, soc.

Môtiers : Madeleine Schneeberger, rad.

RÉCAPITULATION

lib.	20
rad.	22
PPN	3
soc.	20
POP	4
ent. comm.	14
Total pour le canton	84

VAUD

Suffrage féminin

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin a tenu, le 18 mai, à Aigle, une vivante assemblée présidée par Mme G. Girard-Montet (La Tour-de-Peilz), qui deviendra vraisemblablement, à la fin de juin, présidente de l'Association suisse.

Mme Girard, qui a été réélue présidente, a annoncé les démarches entreprises pour que dans les bureaux de vote, il n'y ait pas un bureau pour les électeurs et un bureau pour les électrices. Les efforts se poursuivent pour obtenir le droit de vote sur le plan fédéral, indispensable à la promotion féminine, qui a fait l'objet, dans l'après-midi, d'une conférence publique.

L'association a créé trois commissions, enseignement, politique et vie professionnelle, qui ont fait de l'excellent travail. La commission de l'enseignement, présidée par M. A. Gardiol, maître au collège de l'Elysée à Lausanne, a constaté combien les filles sont préférentielles par l'école primaire qui leur donne 120 heures de français, 60 heures de calcul de moins qu'aux garçons, d'où un retard difficile à rattrapper, tout cela sous prétexte de leçons de couture. On recommande donc aux commissions scolaires de surveiller la chose et une motion a été déposée au Grand Conseil, qui vise à améliorer le programme primaire dans ce sens.

La commission politique, présidée par Mme Girard, a fait une enquête sur l'absentéisme et attire l'attention sur la Déclaration des Droits de l'Homme, que la Suisse ne pourra signer que lorsqu'elle aura donné les droits politiques aux femmes.

La commission de la vie professionnelle, qui attire l'attention des femmes sur la nécessité pour chacune d'avoir une formation professionnelle, entreprendra une campagne dans ce sens et étudie l'aide aux femmes chargées de famille.

Après une grande raclette, les assistants ont suivi, sous le titre de « la promotion féminine » et sous la présidence de Mme M.-Cl. Leburgue, de Radio-Lausanne, des exposés de Mmes Darbre (Lausanne), présidente de la Ligue des femmes catholiques, Mlle Marie Métrailler, tisseuse à Evolène, Mme G. Girard, MM. Dr P. Anex et F. Jaermann, pasteur à Aigle, lequel en est encore à invoquer l'apôtre Paul !

S. B.

Lire la suite de nos informations régionales en page 4.



GENÈVE

Assemblée de l'Association pour le suffrage féminin

Le 20 mai l'Association genevoise pour le suffrage féminin a tenu son assemblée générale, sous la présidence de Mme Perret.

Au début de la séance, un hommage ému fut rendu à Mme Wibl-Gaillard décédée il y a quelques mois. Mme Wibl, successeur de Mlle Gourd à la direction du Mouvement féministe, contribua beaucoup par son activité de journaliste au succès du suffrage féminin à Genève.

Nous relevons quelques faits du rapport de la présidente : l'Association genevoise a voué son attention à la brochure distribuée par l'Etat à tous les fiancés ; il serait souhaitable, entre autres, que cette brochure donne plus d'informations sur les différents régimes matrimoniaux.

Les suffragistes genevoises ont tenu à soutenir par un don financier les votations sur le suffrage féminin à Berne et, hélas ! négatif à Soleure.

Lors de l'élection du Conseil des Etats, il a été dit dans la presse que les électrices n'avaient pas su employer les bulletins de vote. Après une enquête à la Chancellerie d'Etat, l'association a pu rectifier ces assertions fondées sur des renseignements hâtifs et inexactes.

L'association participera à la campagne entreprise dans le cadre de l'année des Droits de l'Homme par la mise sur pied d'une table ronde qui passera à la radio.

Après la partie administrative, on entendit une causerie de Mlle Travelletti sur la Conférence des Droits de l'Homme tenue en mai à Téhéran. Mlle Travelletti parla d'abord de l'ouverture de l'Iran sur le monde moderne, sa volonté de promouvoir l'égalité entre les hommes en commençant par l'instruction généralisée de la jeunesse féminine. Le sujet principal de la Conférence fut le sort des réfugiés, sort loin d'être conforme à la Déclaration des Droits de l'Homme.

A. C.

Gymnastique féminine

C'est devant une centaine de déléguées, provenant de 24 sections, que s'est tenue, sous la présidence de Mme Varesio, une assemblée très fructueuse, organisée avec beaucoup de soin autant en ce qui concerne la réception des invités que la décoration des salles réservées aux différentes commissions.

Nous pouvons relever une activité très florissante au sein de notre association, tant dans le groupement des pupilles, que dans celui des actives. Deux nouvelles sections ont été admises au sein de l'association ; ce sont : Aire-Sports et Servette-Grand-Pré. Comme l'association va fêter son 45e anniversaire, on parla du festival qui sera présenté au public le 9 novembre au Pavillon des sports.

Pour terminer la soirée et remercier les personnes qui, pendant plusieurs années, font un grand travail au sein du comité, Mlle Bordaïron et Mme Annen reçurent des diplômes de membres d'honneur. Des récompenses furent remises à Mmes Tinguely, Humbert, Leutwyler et Vetsch à titre de reconnaissance pour leur dévouement.

Lil.

La Retraite, maison d'accueil pour mères célibataires

Au cours de l'année 1967 d'importants changements sont intervenus dans l'histoire de cette ancienne et utile institution genevoise. Tout d'abord, une nouvelle directrice, Mlle Marthe Pourèsy, a bien voulu accepter de faire bénéficier les mères de la Retraite de son importante expérience acquise en s'occupant de jeunes femmes. Elles a su d'emblée créer une atmosphère confiante et calme parmi les quelque 25 pensionnaires confiées à ses soins.

En mars 1968, la Retraite a quitté le plateau de Vessy pour se fixer au 92, route de Vernier, à Châtelaine-Genève, dans une maison mieux faite pour la nouvelle orientation donnée à ce home.

En effet, à Genève, les hôtels maternels ont résolu les problèmes qui se posent aux mères célibataires souhaitant élever elles-mêmes leur enfant. Cependant, parmi celles qui se trouvent placées devant le souci d'une naissance illégitime, il en est certaines pour qui le problème de leur avenir et de celui de leur enfant, après l'accouchement, est lancinant. A la suite de raisons diverses, qui ne sont ni l'égoïsme, ni la légèreté, il leur est bien souvent impossible d'élever leur enfant, alors même qu'elles le désireraient profondément. Dans ces circonstances tragiques de leur existence pour tant si jeune, la Retraite peut leur offrir l'ac-



Mme Alice Wibl-Gaillard

Nous ne voulons pas laisser passer le mois de juin sans rappeler à nos lectrices le souvenir de Mme Alice Wibl, décédée le 23 juin de l'année dernière et en laquelle nous avons perdu une amie fidèle et dévouée à notre journal. Le vide laissé par son départ est très difficile à combler ; son intelligence originale, son esprit de tolérance et de compréhension, sa connaissance encyclopédique des associations féminines nous manquent beaucoup. Rappelons que Mme Wibl avait succédé à Mlle Emilie Gourd en 1949 comme rédactrice du Mouvement féministe.

cueil et la compréhension dont elles ont besoin.

Les jeunes femmes sont suivies aux consultations de la Polyclinique de gynécologie, les accouchements ont lieu à la Maternité ou en clinique privée. Les bureaux d'adoption prennent en charge les bébés.

La nouvelle Retraite présente donc un aspect nouveau : les naissances n'y ont plus lieu, la pouponnière et la nursery ont disparu. Mais il est certain que cette évolution est en accord avec les besoins sociaux et moraux de notre temps. La Retraite montre chaque jour le secours qu'elle peut apporter. Il faut qu'elle puisse poursuivre sa tâche.

L.

Club soroptimiste de Genève

Lors de notre assemblée générale du 1er avril, le nouveau comité a été élu : présidente, Mme Madeleine Morand ; vice-présidente, Mme Franchina Bailmer ; trésorière, Mlle May Geneux ; secrétaire, Mlle Marie Ardizio ; autres membres : Mlle Janine Brunet, Mme Lucie Christinger, Mme Marguerite Leuba, Mlle Aimée Mayor, Mlle Madeleine Pradier, Mme Renée Thélin. Mme Christinger et Mlle Mayor, nouveaux membres du comité ont été élues en remplacement de Mmes A.-M. Secrétan-Barbault et Janine Thélin qui arrivent à expiration de leurs mandats. Nos déléguées à l'Union nationale sont Mme Fr. Bailmer et Mme M. Leuba ; les déléguées suppléantes, Mlle M. Pradier et Mlle A.-M. Secrétan. La déléguée responsable de la Commission du Bon Vouloir a été élue en la personne de Mme Elène Berger, à la Commission de l'Extension des clubs, Mme Renée Thélin et à la Promotion de la femme, Mme Paule Huguenin.

En mai, Mme Fr. Bailmer nous fit un rapport de l'inauguration du Club de Langenthal où notre vice-présidente nous représenta en compagnie de sept de nos membres. Puis Mme Jeanne Duboin, membre fondateur et doyenne de notre club nous parla de son activité de brodeuse de 1911, date à laquelle elle ouvrit son commerce sous la raison sociale « Mollard & Delphin » à la Corratierie jusqu'à sa cessation en 1956 et ensuite son activité en privé, à son domicile. Magnifique exemple de réalisation dans une branche professionnelle bien féminine, malgré les difficultés soulevées par deux guerres et par la nécessité de s'adapter continuellement au goût du jour, tout en conservant le bon goût personnel qui a fait la réputation de Mme Duboin à Genève.

Notre séance de juin aura lieu exceptionnellement le quatrième lundi du mois, soit le lundi 24, pour permettre à notre présidente nationale, Mme Nelly Burkhalter, d'être parmi nous ce soir-là.

M. Morand.

FRAISSE & C^e

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE